

Service instructeur
Service Lacs et Barrages (SLB)

N° 6c/59-06

Service consulté
DAR

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 6 JUIN 2006

PROGRAMME 2006 DES LACS ET BARRAGES DEPARTEMENTAUX (CO14)

Résumé : *Il vous est proposé d'approuver le programme des dépenses prévisionnelles pour les actions de maintien en bon état des barrages départementaux et de l'ensemble du patrimoine, construit, paysager et écologique associé.*

Lors de la séance du 8 décembre 2005 (rapport N° 2006/I - 6ème/03), votre Assemblée a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des opérations du programme relatif aux lacs et barrages.

1. Entretien courant (fonctionnement)

Le montant prévisionnel des dépenses 2006 liées aux actions d'entretien courant des barrages domaniaux s'élève globalement à 97 000 €. Ce montant comporte les frais de surveillance et de maintien en état des ouvrages hydrauliques concernant principalement le barrage de Kruth-Wildenstein, à hauteur de 57 000 €. Les 40 000 € restant couvriront les frais pour les ouvrages d'Alfeld, de l'Altenweiher, du Ballon, du Forlet, du Schiessrothried, du Lac Vert, du Neuweiher et des Perches.

Ces dépenses sont liées en particulier à l'entretien des espaces verts, des installations électriques, des vannages et des ouvrages annexes, à la surveillance topométrique ou par télégestion. Deux barrages sont concernés par des inspections décennales qui nécessitent des insertions, une assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'une inspection subaquatique. D'autres frais seront engagés pour le combustible, le déneigement, les déchets et diverses prestations ou acquisitions pouvant survenir en cours d'année.

2. Maintenance semi lourde (Nature 2153)

Ces opérations bénéficieront d'une inscription de 300 000 € (rapport n° CG 2006/I – 6^e/03).

A l'occasion de la vidange en 2006, en vue de l'inspection décennale du barrage d'Alfeld, les opérations de maintenance semi lourde pour ce barrage sont estimées à 250 000 €. Il s'agit de traiter les parties d'ouvrage habituellement immergées :

- la réfection de la piste d'accès en fond de retenue,
- le contrôle et la réfection des organes hydrauliques comme les vannages, les pièces de commande et les éléments électromécaniques,
- la reprise des parties maçonnées concernant le rejointoiement sur le parement du mur amont, de la risberme longeant le mur aval et des parapets du couronnement.

Ces travaux feront l'objet d'un marché à lots incluant la mission de coordination SPS et les frais divers nécessaires à cette opération.

20 000 € seront réservés à d'importants travaux de rejointement du parement aval du barrage de l'Altenweiher et au remplacement de la toiture du hangar qui abrite la centrale d'acquisition des télémessures. Pour la reprise de la conduite d'eau potable à l'annexe du Schiessrothried, 10 000 € sont à prévoir. Pour divers travaux semi lourds ou des réparations imprévisibles sur l'ensemble des 9 barrages, 15 000 € doivent être réservés.

L'entretien des abords des différents sites nécessite l'acquisition d'une débroussailleuse autotractée professionnelle pour 5 000 €.

3. Travaux extraordinaires (nature 23153)

Le Département poursuit, dans le cadre des AP votées à hauteur de 2 000 000 € (rapport n° CG 2005/III – 6^e/10), la reprise totale du barrage du Grand Neuweiher. Sur 1 715 968,59 € d'AP affectées, 818 543,26 € ont été dépensés à ce jour et 1 180 000 € de dépenses sont prévues, pour lesquelles 989 094,73 € de crédits de paiements inscrits au BP restent disponibles pour 2006.

Ce chantier a connu en 2005 la découverte d'une faille tectonique majeure ayant nécessité de revoir complètement le projet et d'adapter le marché de travaux par voie d'avenant. La majoration correspondante du coût du marché de travaux peut être estimée à 185 000 €, soit environ 14 %. L'approvisionnement des nouveaux matériaux spécifiques pour le remblai amont étanche que le Département s'est engagé à fournir ajoute un surcoût de 84 000 €.

Il convient également d'ajouter à ces montants les frais liés aux différentes procédures administratives réglementaires pour un montant prévisionnel global de l'ordre de 10 000 €.

Par ailleurs, les travaux entrepris au Neuweiher durant la période estivale 2005 ont perturbé l'exploitation du Refuge du Club Vosgien de Masevaux avec une forte baisse de la fréquentation de jour et des nuitées, voire une fermeture courant août. Le recul du chiffre d'affaire constaté entre 2004 et 2005 a atteint 21 323 €, soit plus de 30 %.

Afin de compenser ces effets négatifs induits par le chantier, un dédommagement de 5 000 €, à prélever en fonctionnement (fonction 61, nature 61523, enveloppe 18251), permettrait au Club Vosgien de faire face au mauvais bilan négatif de cette saison.

Enfin des aménagements biologiques à l'arrière du lac et le remodelage de la rive près du refuge sont prévus dans le cadre du chantier de reconstruction du barrage.

Le coût final de la reconstruction du barrage du Neuweiher s'élèverait ainsi à 2 000 000 €.

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 6 JUIN 2006

4. Réhabilitation des bâtiments d'Alfeld et gestion future

Conformément à la volonté du comité de gestion des barrages de la vallée de la Doller, la réhabilitation de l'ancienne auberge, propriété du Département, doit offrir un attrait touristique et être à terme exploitée par un professionnel de la restauration.

Le bâtiment annexe conservera un local technique pour la télésurveillance du barrage. Il abritera également un point d'information de l'Office du Tourisme, un point de vente de produits locaux et quelques chambres d'hôtes.

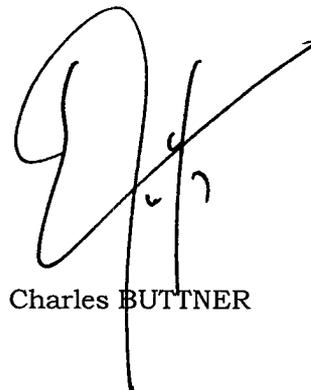
La Direction de l'architecture a réalisé les premières esquisses de cette réhabilitation (cf. pièces jointes).

Une réflexion est en cours sur la gestion future et l'exploitation des bâtiments en vue d'une délégation de service public.

En résumé, il vous est proposé :

- de décider l'exécution en 2006 de ce programme d'opérations comprenant :
 - 97 000 € de travaux d'entretien et de maintenance courante,
 - 250 000 € pour les travaux concernant la vidange décennale d'Alfeld,
 - 30 000 € pour les autres barrages dont principalement le barrage de l'Altenweiher,
 - 1 180 000 € pour le barrage du Neuweiher dont la réhabilitation totale reviendra à 2 000 000 €.
- de m'autoriser à consulter les prestataires et à souscrire les marchés et avenants nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant ;
- de m'autoriser à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés nécessaires, conformément aux dispositions régissant les marchés publics, dans le cadre des crédits correspondants, inscrits au budget ;
- de donner un avis favorable pour le dédommagement du Club Vosgien de Masevaux dans le cadre des travaux dont le montant sera prélevé en fonctionnement, à hauteur de 5 000 € (fonction 61, nature 61523, enveloppe 18251).

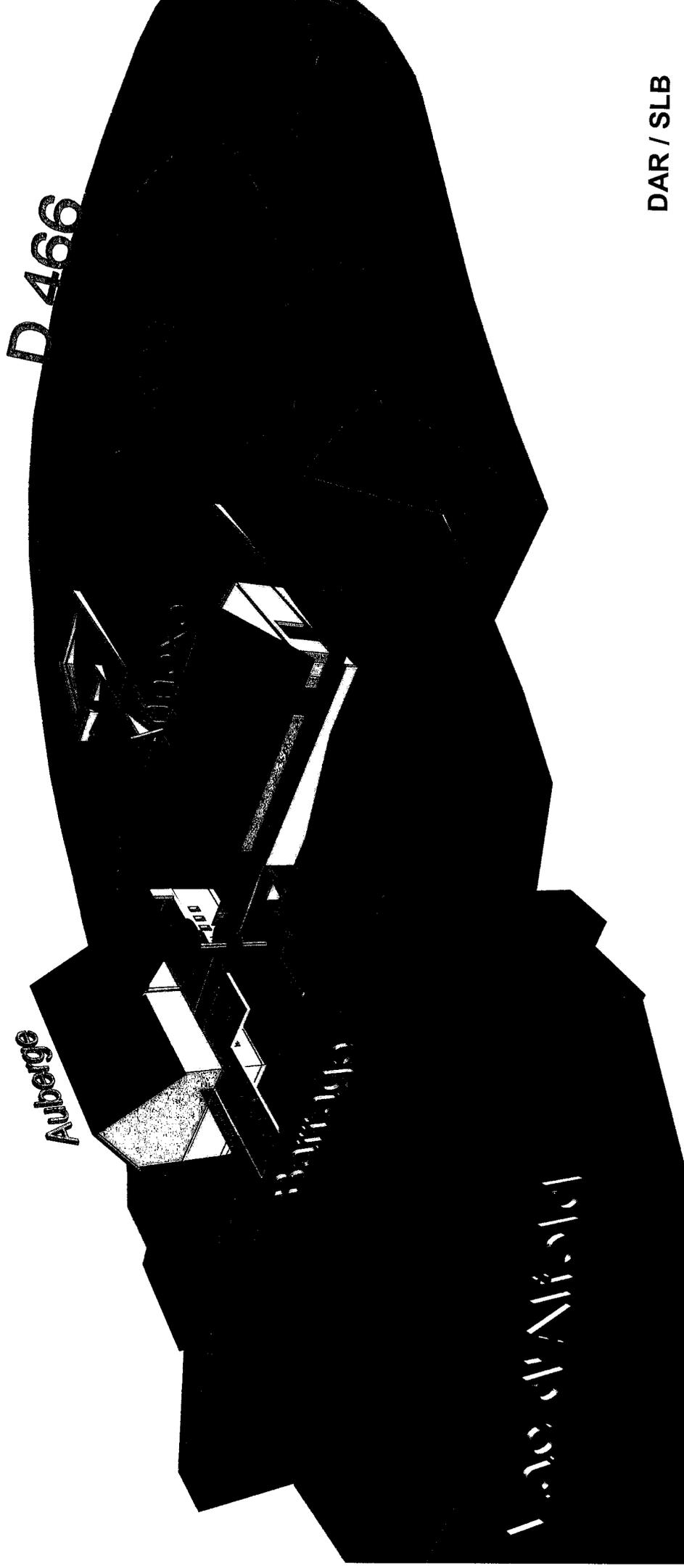
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Barrage d'Alfeld

Réhabilitation des bâtiments annexes
Projet - Vue amont



DAR / SLB

Barrage d'Alfeld

Réhabilitation des bâtiments annexes Projet - Vue aval



DAR / SLB